



Délai abusif pour cloturer un compte à la Banque Postale

Par **scotch**, le **02/07/2015** à **16:28**

Bonjour,

Cela fait deux mois que j'ai demandé à la Banque Postale de cloturer mon compte chèque en envoyant un courriel avec en pièce jointe une lettre signée.

Pourtant mon compte n'est toujours pas cloturé, deux mois après cette demande et leurs services me répondent laconiquement que ma demande est toujours en cours de traitement sans préciser le délai nécessaire.

La Banque Postale facturant des frais de tenue de compte, Est-ce qu'elle peut continuer à m'en facturer tant que le compte n'est pas cloturé ?

Ou elle doit prendre en compte la reception de ma demande pour arrêter la facturation de frais bancaires ?

Aurai-je du envoyer une LR/AR au lieu d'un courriel avec une pièce jointe ?

Par **LaBanquePostale**, le **03/07/2015** à **14:39**

Bonjour, veuillez nous excuser pour le délai de cloture de votre compte. Pouvez-vous me communiquer vos nom, prénom et bureau de poste afin de traiter votre demande ? Bonne journée !